

Protection Maternelle Infantile (PMI)

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est un service du Conseil départemental du Val-d'Oise, qui accueille les parents et futurs parents, afin d'informer et d'assurer le suivi et l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans.



© Pierrelaye

Le service est composé d'une équipe pluridisciplinaire (une secrétaire, une puéricultrice, un médecin de PMI, une sage-femme, une psychologue et une conseillère conjugale et familiale) qui assure les missions suivantes :

- entretiens prénataux avec une sage femme
- consultation avec un médecin (suivi médical)
- permanences avec une puéricultrice, pour répondre aux questions concernant l'alimentation, le sommeil, poids/taille, développement psychomoteur, mode d'accueil chez une assistante maternelle)
- entretiens avec un(e) psychologue
- entretiens avec un(e) conseillère conjugale et familiale

Comment se passe un suivi PMI ?

- **L'accueil** : la secrétaire est présente pour vous accueillir et vous orienter. A la naissance de votre enfant, elle vous adresse un courrier vous invitant à rencontrer la puéricultrice lors de ses permanences.
- **Les entretiens prénataux** : la sage-femme vous propose, par courrier, un rendez-vous pour l'entretien du 4ème mois de grossesse. Les rendez-vous peuvent être modifiés auprès de la secrétaire. Elle peut aussi se rendre à votre domicile pour le suivi de votre grossesse et la préparation à l'accouchement.
- **Les permanences** : la puéricultrice, professionnelle de la petite enfance, assure une permanence hebdomadaire pour répondre à vos questions concernant votre enfant (alimentation, sommeil, poids/taille, éveil, développement psychomoteur, mode d'accueil...). La permanence a lieu le jeudi de 14h00 à 16h00 (sans rendez vous).
- **Les consultations** : elles sont assurées par un médecin sur rendez-vous. Elles permettent d'assurer le suivi régulier de votre enfant dans un cadre préventif (vaccination, développement psychomoteur...).
- **L'entretien avec la psychologue** : vous pouvez prendre rendez-vous pour toute question concernant la relation parents-enfants. La psychologue n'est pas joignable directement, mais les renseignements sont donnés à ce numéro : 01 34 50 02 40.
- **La conseillère conjugale et familiale** : elle peut aborder avec vous les questions autour de la sexualité, les difficultés de couple. Elle assure les entretiens préalables à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Elle reçoit uniquement sur le centre de PMI d'Herblay (tel : 01 34 50 02 40).

Les permanences

- Les permanences de la puéricultrice ont lieu sur rendez-vous les lundis et jeudis après-midi.
- Les consultations pédiatriques ont lieu sur rendez-vous le mardi après-midi.

Coordonnées

42 bis, rue Victor Hugo (bâtiment à côté de la mairie)
95480
Pierrelaye
[01 34 33 53 70](tel:0134335370)
Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 14h - 17h
- Mardi : 14h - 17h
- Mercredi : 14h - 17h

- Jeudi : 14h - 17h
- Vendredi : 14h - 17h